

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1 JUILLET 2013

Délibération n° D-2013-334

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25/06/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 08/07/2013

Garantie d'emprunt accordée à la SA HLM des Deux Sèvres et de la Région auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la démolition - reconstruction de 48 logements à Niort intitulée ' Alsace Lorraine ' - Annule et remplace la délibération D-2012-395

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Pilar BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Denis THOMMEROT, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN

Direction Finances et Marchés publics

Garantie d'emprunt accordée à la SA HLM des Deux Sèvres et de la Région auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la démolition - reconstruction de 48 logements à Niort intitulée « Alsace Lorraine » - Annule et remplace la délibération D-2012-395

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande initiale formulée le 17 juillet 2012 par la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 4 prêts d'un montant total de 4 573 248€ et destinés à financer le coût de la démolition – reconstruction de 48 logements à Niort intitulée « Alsace Lorraine ».

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du code civil,

Lors de sa séance du 17 septembre 2012, le Conseil municipal avait accordé sa garantie d'emprunt à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région pour le financement de la démolition – reconstruction de 48 logements à Niort intitulée « Alsace Lorraine ».

Cette garantie portait sur 4 prêts d'un montant total de 4 573 248 €. La Caisse des Dépôts et Consignations et SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ont procédé à des changements des conditions de ces prêts ainsi qu'une révision des montants empruntés.

Il convient donc à l'Assemblée délibérante de rapporter la délibérations D-2012-395 et d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Niort à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région aux conditions actualisées de ces prêts d'un montant total de 4 834 089 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D-2012-395 du 17 septembre 2012 ;
- accorder sa garantie à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région pour le remboursement de la somme de 4 834 089 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et jusqu'à concurrence de 100% de ce montant.

Ces prêts sont destinés à financer la démolition – reconstruction de 48 logements à Niort intitulée « Alsace Lorraine ».

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt 1 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLAI
Montant du Prêt :	821 345 €
Durée totale du prêt :	40 ans
Durée de la période d'amortissement :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb
Taux annuel de progressivité :	De 0,00% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Prêt 2 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLAI Foncier
Montant du Prêt :	540 756 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Durée de la période d'amortissement :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb
Taux annuel de progressivité :	De 0,00% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Prêt 3 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLUS
Montant du Prêt :	2 076 744 €
Durée totale du prêt :	40 ans
Durée de la période d'amortissement :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Taux annuel de progressivité :	De 0,00% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Prêt 4 :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLUS Foncier
Montant du Prêt :	1 395 244 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Durée de la période d'amortissement :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Taux annuel de progressivité :	De 0,00% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée de chaque prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque emprunt.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- à signer la convention avec SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ;
- à signer les contrats de prêt lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD